

M. DEVLIN : Je n'ai pas l'intention de prendre une longue part au débat sur la motion d'ajournement, je désire seulement corriger une impression créée par l'attitude prise par l'ex-ministre de la Justice.

Je veux attirer l'attention sur la déclaration que vient de faire l'honorable député de L'Islet (M. Tarte), au sujet des appels faits aux sentiments de race et de croyance. Il est vrai que j'ai assisté, à Lachine, à une assemblée à laquelle était présent l'ex-ministre de la Justice. J'ai eu alors le plaisir d'entendre l'habile discours de l'honorable monsieur, et j'ai dû répondre à quelques-unes de ses assertions ; mais l'honorable monsieur admettra que, dans cette occasion, je n'ai pas prononcé un seul mot contre le premier ministre actuel du Canada à cause de ses rapports avec l'ordre des Orangistes ni ai-je dit un seul mot à la louange de mon chef dans cette chambre à cause de son allégeance à la foi catholique et de son origine française. Jamais, l'ex-ministre de la Justice le sait très bien, je n'ai tenu un semblable langage. Cependant, si je dois ajouter foi à ce qui a paru dans les journaux, le lendemain même, le ministre de la Justice parlant dans un comté où la majorité des électeurs appartient à une race différente et professe d'autres croyances que les électeurs auxquels il a adressé la parole à Lachine, aurait déclaré que M. Brodeur et M. Devlin avaient fait dans la province de Québec un bas appel aux sentiments de race et de religion de leur chef et s'étaient prononcés contre le premier ministre parce qu'il était orangiste.

Après la déclaration faite par l'honorable député de L'Islet, il n'est que raisonnable, je pense, que je profite de l'occasion pour répudier cette accusation. Je n'ai jamais fait de déclaration semblable et si l'ex-ministre de la Justice a dit dans Cardwell ce qu'on lui attribue, il a fait une assertion tout à fait fautive et mal fondée.

Rien, dans les circonstances, ne justifie un semblable appel.

Voyons quels sont les faits : Durant cette soirée mémorable, nous avons été témoins d'une scène délicate. Nous avons au milieu de nous l'honorable monsieur, qui était alors ministre de la Justice. Nous avons aussi le ministre actuel des Travaux publics.

L'ex-ministre de la Justice ouvrit la séance en exposant la politique du gouvernement sur la question des écoles du Manitoba. Il nous a dit que rien n'empêcherait le gouvernement d'appliquer sa politique remédiate. En dépit de toute difficulté possible, cette législation remédiate devait être présentée à la Chambre, dût le gouvernement être renversé sur cette politique.

Dans les circonstances, j'ai toutes les raisons de demander à l'ex-ministre de la Justice si c'est son intention de faire adopter la loi remédiate.

Non seulement durant les dernières vacances du parlement, M. l'Orateur, mais depuis cinq ans nous avons accusé le gouvernement de n'avoir jamais eu l'intention de rendre justice à la minorité du Manitoba.

Quels sont les faits ? Après l'adoption de la loi de 1890, les représentants de la minorité du Manitoba demandèrent à ce gouvernement de désavouer ces actes dont ils se plaignaient. Le gouvernement d'alors ne fit rien. Une élection était proche, il est vrai, et on répandit l'impression dans la province de Québec que la loi serait désavouée, tandis que,

dans Ontario, une impression toute différente était créée par les discours des honorables messieurs partisans du gouvernement. Les élections se sont faites, et la population catholique du Manitoba a été trompée. On lui a conseillé de porter sa cause devant les différents tribunaux, jusqu'à ce qu'enfin elle eût obtenu un jugement en sa faveur devant le plus haut tribunal du pays. C'est alors que le cabinet leur donna l'assurance que, par obéissance au jugement prononcé par le Conseil privé d'Angleterre, justice serait faite. La présente session a été convoquée dans le but de permettre au gouvernement du jour de rendre justice à la minorité catholique du Manitoba. Ce n'est pas dans le but de révéler au grand jour les conspirations qui peuvent exister dans les rangs du cabinet que la session a été convoquée, mais simplement pour redresser ce qui, à leur avis et au mien également, constitue un tort grave. Je vous le demande, M. l'Orateur, s'est-il jamais commis injustice semblable à celle dont viennent de se rendre coupables envers la population catholique de la province de Québec l'ex-ministre de la Justice et ses six collègues lâcheurs ?

Quel était donc leur but en mettant le discours du trône dans la bouche de Son Excellence, puisqu'ils étaient résolus à lâcher le cabinet ? Pourquoi donc ont-ils conseillé à Son Excellence de convoquer le parlement, dans le but de faire décréter une grande mesure législative, sachant parfaitement bien qu'ils n'avaient pas la moindre intention de faire adopter cette législation ? Pourquoi réunir les Chambres et faire venir les députés des quatre points du Canada, simplement dans le but de s'amuser à leurs dépens, comme ces messieurs le font depuis quatre jours ? Pourquoi se moquer, comme ils le font, de la classe importante d'hommes d'affaires qui ont des intérêts à débattre avec le parlement canadien. Le parlement doit-il se contenter d'être témoin de l'antagonisme existant entre les différentes factions du cabinet ?

Représentants du peuple, nous sommes venus ici, en réponse à l'appel de Son Excellence, désireux de vaquer aux affaires qui ont nécessité la réunion des Chambres, et que voyons-nous ? Le cabinet qui a conseillé à Son Excellence de convoquer les Chambres ne sait pas ce qu'il veut et ignore dans quel but il a fait réunir le parlement. Nulle part, M. l'Orateur, il n'existe un plus triste état de choses.

L'honorable ministre des Travaux publics,—je me permets de le lui demander en ce moment—est-il prêt à venir aujourd'hui en plein parlement répéter ce qu'il disait dernièrement à Lachine à la tribune populaire ? Est-il prêt à féliciter l'ex-ministre de la Justice de son attitude sur la question de la législation remédiate ? Il y deux semaines à peine le ministre des Travaux publics adressant la parole à un nombreux auditoire à Lachine, remerciait dans les termes les plus chaleureux l'ex-ministre de la Justice de sa noble attitude, de son esprit de générosité envers la minorité catholique, et du fait qu'il était prêt à faire le sacrifice de sa vie politique, pour soutenir les principes de la constitution. Je demande au ministre des Travaux publics s'il est prêt à venir aujourd'hui en plein parlement offrir de nouveaux ses remerciements à son ancien collègue, l'ex-ministre de la Justice ? L'honorable ministre (M. Ouimet) peut-il aujourd'hui remercier l'ex-ministre de la Justice de ce qu'il a fait pour la minorité catholique ? C'est ici le lieu, c'est aujourd'hui le moment de lui offrir ces